

Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022 - 2028

■ Session du 22/03/2022

■ Avis présenté par M. Didier HUDE au nom de la Commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative »

Entendues les interventions de Mmes Laurence BESSONNEAU (CMAR), Marie-Laure HERMOUET (CGT), M. Thierry HUBERT (CFDT), Mme Marie-Agnès MANDIN (au nom de Mme Véronique CROUÉ (Tourisme) et CPME),

Entendue l'intervention de M. Éric GRELIER, Vice-président « Entreprises » de la commission « Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche »,

Entendue l'intervention de M. Brendan LE RESTE, Responsable du pôle « Tourisme », Service Entreprises, Direction de l'Entreprise et de l'Innovation,

78 votants. Adopté à l'unanimité.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
Contexte de l'élaboration du SRDTL 2022 - 2028.....	3
La contribution du CESER dans le cadre de la phase de concertation.....	4
Structuration du schéma.....	4
2. Avis général sur le SRDTL	4
3. Points d'attention identifiés par le CESER sur les orientations stratégiques	6
3.1. Priorité 1 « Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance »	6
3.2. Priorité 2 « Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique ».....	7
3.3. Priorité 3 « Construire le tourisme de demain »	8
3.4. Priorité 4 « Anticiper et agir plus ensemble »	10
4. Conclusion	10
5. Annexe 1 : contribution du CESER au SRDTL (01/2022)	11
Introduction.....	11
Prendre appui sur les fonds européens.....	11
Associer tourisme et patrimoine.....	11
Valoriser le tourisme social et solidaire.....	12
Favoriser le droit aux vacances.....	13
Accompagner durablement l'ensemble du secteur touristique	14
6. Annexe 2 : tableau synthétique du SRDTL (priorités, orientations stratégiques et fiches actions)	15

1. Introduction

Le tourisme, compétence partagée avec les autres collectivités et l'Etat, représente une partie importante de l'économie ligérienne (6,3 % du PIB régional en 2019) et mobilise l'action publique régionale en matière notamment de développement économique, de culture, de sport, de transport et d'aménagement du territoire.

Conformément au *Code du tourisme*¹, un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) est élaboré par le comité régional du tourisme (CRT) à la demande du Conseil régional, puis soumis à l'approbation de celui-ci après consultation du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Le projet de SRDTL 2022 - 2028 a été validé par le conseil d'administration du CRT des Pays de la Loire le 21 février 2022 et sera présenté en session du Conseil régional le 24 mars 2022.

Contexte de l'élaboration du SRDTL 2022 - 2028

Le précédent SRDTL couvrait la période 2016 - 2020 et s'est achevé dans un contexte inédit de crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales. Deux années de bouleversements et de mesures de transition précèdent ainsi le SRDTL 2022 - 2028.

Ce SRDTL est une projection vers l'avenir. Il prend en considération ces deux années extrêmement difficiles pour le secteur du tourisme et accompagne la reprise. Il tient compte également de l'évolution des marchés et des modes de consommation touristique en émergence et/ou accentués par la crise Covid.

La révision de ce schéma stratégique s'appuie sur une phase de concertation (novembre et décembre 2021) mobilisant des outils comme une enquête en ligne (520 réponses dont 93 % d'entreprises), des ateliers (270 participations et 1 443 idées proposées) et 29 contributions écrites, dont celle du CESER.

Le nouveau schéma entend poursuivre les actions précédentes ayant particulièrement bien fonctionné et déployer de nouvelles ambitions.

Le SRDTL 2022 - 2028 s'inscrit en tant que priorité n°13 du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022 - 2028 : « Développer le capital touristique de nos territoires en soutenant la compétitivité de nos acteurs et l'émergence de nouvelles filières ».

¹ *Code du tourisme* (www.legifrance.gouv.fr) :

[Article L131-1](#) : « Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévu à [l'article L. 131-7](#) fixe les modalités et les conditions de mise en oeuvre des objectifs ainsi définis par le plan régional, notamment en matière de financement. Des conventions entre les collectivités territoriales concernées définissent, d'une part, les actions contribuant à l'exécution des objectifs fixés par le plan régional et, d'autre part, les modalités de mise en oeuvre du schéma mentionné à l'alinéa précédent. »

[Article L131-7](#) : « A la demande du conseil régional, le comité régional du tourisme élabore le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs qui est ensuite soumis à l'approbation du conseil régional, après consultation du comité économique et social régional ainsi que des comités départementaux du tourisme et organismes assimilés. »

La contribution du CESER dans le cadre de la phase de concertation

Le CESER a produit au mois de janvier 2022 une contribution au futur SRDTL dans le cadre de la concertation initiée par la Région des Pays de la Loire pour la révision de ce schéma.

Dans celle-ci (cf. annexe du présent avis), le CESER estimait nécessaire que le SRDTL puisse assurer une cohérence globale de l'activité touristique sur tout le territoire, veiller à l'équité territoriale dans les différents schémas et plans d'aménagement en s'appuyant sur le rôle d'ensemblier de la Région et mobiliser de manière concertée les compétences tourisme régionales et départementales, des acteurs sociaux et privés. Il invitait la Région à prendre appui sur les fonds européens. Favorable à la déclinaison d'une thématique tourisme, patrimoine et culture, intégrant aussi la problématique du développement durable, le CESER soulignait également l'importance du droit aux vacances pour tous. Enfin, il proposait à la Région d'agir sur des outils de financement et de formation pour accompagner durablement l'ensemble du secteur touristique.

Structuration du schéma

Quatre grandes priorités régionales pour le tourisme structurent le SRDTL 2022 - 2028 :

- Priorité n°1 : Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance
- Priorité n°2 : Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique
- Priorité n°3 : Construire le tourisme de demain
- Priorité n°4 : Anticiper et agir plus ensemble

Elles sont déclinées en 16 grandes orientations stratégiques et précisées dans 31 fiches-actions.

2. Avis général sur le SRDTL

Le CESER estime que le SRDTL intègre de nombreuses préoccupations des professionnels du tourisme (ex : soutien au tourisme d'affaires, valorisation des métiers...) et se saisit de véritables leviers (ex : tourisme durable...). Le CESER observe que le SRDTL prévoit le déploiement d'actions variées (à destination des clientèles, en soutien des acteurs de la filière), afin d'accroître la consommation touristique (en valeur et en flux) et les retombées économiques pour le territoire. La construction de la marque, l'ambition de notoriété et d'attractivité de la destination et des produits touristiques font l'objet d'une attention particulière.

Le succès du SRDTL repose largement sur une identité forte, qui devrait être utilisée par tous les acteurs et institutionnels ligériens. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a confirmé le partage de la compétence tourisme des collectivités. Un de ses effets est de morceler la communication en la territorialisant. Des territoires à fort potentiel touristique considèrent qu'ils n'ont pas besoin de la Région pour exister. Le CESER estime qu'il faut dépasser cet aspect et trouver un esprit du « travailler ensemble ». Il rappelle en outre que la Région n'a pas le rôle de chef de file dans ce domaine. Pour le CESER, le SRDTL est un excellent outil, s'il est bien utilisé par l'ensemble des parties concernées.

Les dynamiques mobilisant des partenaires publics (ex : collectivités infrarégionales et extrarégionales, services de l'État...), des acteurs institutionnels, ainsi que des partenaires privés, méritent d'être soulignées. Un travail intercommissions sectorielles du Conseil régional, interdirections et interservices est clairement affirmé dans la mise en œuvre du SRDTL. Le CESER soutient ce décloisonnement dans l'action publique régionale.

L'accompagnement des acteurs de la filière touristique, notamment en matière économique et en soutien à la professionnalisation et à l'innovation, est pertinent.

Le CESER rejoint la nécessité de diversifier les provenances des clientèles. De même, il partage avec la Région la poursuite des actions d'accompagnement de la filière touristique pour une meilleure gestion des flux : étalement tout au long de l'année, répartition sur l'ensemble du territoire et réflexion sur l'offre de transport pour accéder aux sites (ex : dernier kilomètre, intermodalité...).

Alors que la jeunesse est affirmée comme une priorité régionale, le CESER constate l'absence de dispositifs spécifiques en faveur du tourisme pour les jeunes.

Dans un contexte de précarité grandissante, le CESER incite la Région à intégrer dans ses actions une meilleure prise en compte de l'ensemble des publics, dont les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. De même, dans le cadre du droit aux vacances pour tous, la situation des seniors mériterait une attention particulière. Un certain nombre de propositions ont déjà été formulées à l'occasion de la publication du rapport du CESER *Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ?* (octobre 2020)².

L'inscription dans le SRDTL des thématiques patrimoine et culture, intégrant le développement durable, correspond aux attentes du CESER.

Le CESER rappelle qu'une attention est nécessaire quant à la mobilisation des fonds européens en faveur de projets touristiques territoriaux (dont la rénovation du patrimoine bâti des structures touristiques).

² <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/des-vacances-pour-toutes-et-tous-quel-avenir-pour-le-tourisme-social-en-pays-de-la-loire>

3. Points d'attention identifiés par le CESER sur les orientations stratégiques

3.1. Priorité 1 « Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance »

6 orientations stratégiques - 8 fiches actions

Soutenir les investissements des principales filières d'hébergements, de gastronomie et d'activités touristiques, et éviter le sous-investissement synonyme de vieillissement de nos offres

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Maintenir sur certains segments une part significative de subventions, liées à une conditionnalité définie par la Région (ex : qualité de l'emploi, développement durable...)
- Une politique d'intervention sur les prêts régionaux également sous conditionnalité (ex : fiscale, sociale, environnementale...)
- Encourager l'effort des structures pour obtenir un label (ex : environnemental, qualité de l'offre, accessibilité...)
- Être vigilant sur la mobilisation des fonds européens (problème de plafonnement des aides) pour accompagner la rénovation du patrimoine bâti touristique, notamment les petites et moyennes structures
- Tourisme culturel et patrimonial : ne pas le réduire à un appel à projets et favoriser la mise en place de dynamiques territoriales partagées associant professionnels, collectivités et habitants

Aider nos entreprises à faire face à leurs problématiques de mur de dettes

Point d'attention identifié par le CESER :

- Une attention particulière en direction des entreprises patrimoniales (TPE) et des structures associatives du tourisme social

Accompagner le tourisme d'affaires dans sa reprise et sa mutation, filière fortement touchée par la crise

Point d'attention identifié par le CESER :

- Favoriser les programmations sur l'année entière, au-delà des ailes de saison, et diversifier les clientèles (ex : CSE, activités culturelles et sportives...)

Valoriser les métiers du tourisme pour lutter contre les difficultés de recrutement, et soutenir davantage les formations de métiers en tension pour les filières du tourisme

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Importance d'un travail intercommissions sectorielles et interdirections au sein de la Région pour mettre en place, sur la durée du schéma, des formations concertées avec les différentes filières du tourisme, dans le cadre des formations qualifiantes ou non-professionnelles (ex : BAFA)
- Rechercher et mettre en place, avec le bloc communal (via les contrats de territoires notamment), des solutions de logement pour les saisonniers (ex : réhabilitation et nouveaux usages de locaux, solutions saisonnières en terrains viabilisés, réservation d'emplacements dans des campings, mise à disposition d'hébergements éducatifs...)

Poursuivre le soutien à une commercialisation directe des acteurs du tourisme

Point d'attention identifié par le CESER :

- Poursuivre l'adaptation d'eResa au service des petites structures et celles de l'ESS sur l'ensemble du territoire régional

Soutenir les destinations touristiques dans le cadre des Contrats de Territoires revisités, priorisés sur leurs investissements touristiques, les accompagner pour une meilleure répartition des flux, et plus d'équilibre

Point d'attention identifié par le CESER :

- Encourager l'élaboration de circuits touristiques thématiques (ex : circuits type Baludik³) labellisés par la Région, liés aux territoires et à leur histoire, en direction des différentes clientèles : de proximité, nationales, internationales

3.2. Priorité 2 « Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique »

3 orientations stratégiques - 6 fiches actions

Investir encore l'international en se concentrant sur l'Europe de proximité, en affirmant fortement la destination Atlantic Loire Valley, et en valorisant un nouvel axe à structurer autour de nos éléments d'attractivité patrimoniaux et culturels

Pas de point d'attention particulier identifié par le CESER.

³ <https://baludik.fr>

Identifier des relais de croissance via le marché domestique (nouvelles cibles, nouveaux bassins géographiques, ailes de saison), en s'appuyant sur un positionnement partagé qui affirme la diversité des territoires, autour des axes structurants l'Atlantique et de la Loire

Point d'attention identifié par le CESER :

- La région des Pays de la Loire a toujours été une région d'accueil du tourisme populaire et doit continuer à s'inscrire dans le droit aux vacances pour tous ; le fait de privilégier une clientèle sur la base d'une dépense moyenne peut constituer un facteur de discrimination sociale

Promouvoir le territoire avec l'attractivité des tournages

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Veiller à soutenir l'économie locale
- Valoriser les compétences locales techniques et artistiques
- Promouvoir l'éco-responsabilité de la démarche

3.3. Priorité 3 « Construire le tourisme de demain »

4 orientations stratégiques - 13 fiches actions

Soutenir de grands projets (événements et équipements structurants) touristiques régionaux intégrés à nos territoires, pour renforcer notre attractivité

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Aider les communes et EPCI, dans le cadre de contrats de territoires, pour soutenir des travaux de création ou rénovation d'hébergements à vocation touristique, publics ou privés :
 - relevant d'une démarche de développement touristique durable
 - favorisant l'accessibilité
 - facilitant l'accueil de groupes
 - incluant une politique commerciale rejoignant les principes du tourisme social
- Mener un travail entre commissions sectorielles et directions de la Région, pour ne pas oublier les grands événements culturels dans leurs aspects économiques et de mixité sociale (ex : Folle journée, Hellfest...)

Répondre aux nouvelles attentes des clientèles en devenant un territoire d'expériences durables et responsables : structuration d'offres thématiques autour d'activités de nature, de mobilité douce, de consommation locale et de

rencontres et d'hospitalité, encourageant un tourisme diffus, intégrant des mesures d'accompagnement

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Encourager l'élaboration de circuits touristiques thématiques (ex : circuits type Baludik⁴) labellisés par la Région, liés aux territoires, à leurs patrimoines et à leurs histoires, en direction des différentes clientèles : de proximité, nationales, internationales
- Associer dans des partenariats les réseaux et pôles régionaux liés aux filières :
 - culture et patrimoine
 - fluvial, nautique et maritime
 - nature et environnement
 - agritourisme, oenotourisme, gastronomie
- Bâtir des complémentarités au service de l'offre touristique suppose une concertation approfondie, en mobilisant le levier des contrats de territoires

Être leader français du tourisme à vélo

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Identifier les points de rupture sur la totalité des itinéraires proposés (sécurisation, accueil et services)
- Veiller à avoir des simulations précises quant aux saturations saisonnières des itinéraires

Accompagner nos entreprises et destinations dans l'ensemble des transitions auxquelles elles doivent faire face (RSE, mobilités douces, numérique, innovation...)

Points d'attention identifiés par le CESER :

- Encourager l'effort des structures pour obtenir un label (ex : environnemental, qualité de l'offre, accessibilité...)
- Mettre en place un fonds d'aide spécifique pour le transport comme cela se pratique dans d'autres régions (ex : classes de découverte en région Auvergne-Rhône-Alpes, séjours de vacances...)
- Inciter et soutenir l'accès aux énergies renouvelables produites en région et la rénovation énergétique du bâti touristique (cf. étude du CESER sur *La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires*, décembre 2021⁵)

⁴ <https://baludik.fr>

⁵ <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/la-renovation-energetique-des-batiments-tertiaires>

3.4. Priorité 4 « Anticiper et agir plus ensemble »

3 orientations stratégiques - 4 fiches actions

Optimiser la gouvernance du CRT et favoriser le lien et les échanges entre acteurs

Point d'attention identifié par le CESER :

- Le lien entre les acteurs nécessite de penser une politique touristique associant :
 - les professionnels
 - les usagers et leurs représentants
 - les différents niveaux de politiques publiques concernées

Gagner en efficacité avec un Système d'information touristique performant et en puissance par la mutualisation des actions marketing et communication

Pas de point d'attention particulier identifié par le CESER.

Renforcer et mutualiser l'observation touristique pour comprendre, anticiper et piloter

Pas de point d'attention particulier identifié par le CESER.

4. Conclusion

Le SRDTL porte en principe vertueux la transversalité (ex : travail intercommissions sectorielles du Conseil régional, interdirections et interservices de la Région) et les partenariats (ex : système d'information touristique). Cette dynamique collective doit également structurer et accompagner les contrats de territoires, via une large concertation avec les professionnels et les forces vives qui concourent à la politique touristique (ex : filières culturelles, mouvement sportif...).

Le SRDTL inscrit le développement durable sur différents plans (ex : sites, transports, offres, fréquentation et flux...). Le CESER rejoint pleinement la prise en compte de cet enjeu crucial pour le tourisme de demain.

La temporalité du SRDTL s'inscrit dans un contexte d'incertitudes touchant l'ensemble de la société. Le CESER rappelle la nécessité de mieux prendre en considération les publics, en particulier les jeunes – priorité régionale – et les seniors.

Le SRDTL doit servir la volonté de travailler ensemble et le droit aux vacances pour tous.

5. Annexe 1 : contribution du CESER au SRDTL (01/2022)

Contribution de la Commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative » du CESER des Pays de la Loire au futur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028 dans le cadre de la phase de concertation – 18 janvier 2022

Introduction

Le CESER estime nécessaire que le SRDTL puisse :

- Assurer une cohérence globale de l'activité touristique sur tout le territoire grâce au rôle d'incitation, de veille et de conseil, de la Région, à côté des services de l'État compétents.
- Veiller à l'équité territoriale dans les différents schémas et plans d'aménagement territoriaux (notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme (PLU) et les contrats de Pays) en s'appuyant sur le rôle d'ensemblier de la Région.
- Mobiliser de manière concertée les compétences tourisme régionales et départementales, des acteurs sociaux et privés.

Prendre appui sur les fonds européens

Le CESER invite la Région à concevoir un SRDTL dont les différents volets puissent être éligibles aux fonds européens (LEADER notamment), et s'appuyer sur des projets de territoire.

L'appui de la Région serait également déterminant dans l'accompagnement budgétaire des structures bénéficiaires des fonds européens dans l'attente du déblocage des crédits, pour ne pas mettre en péril les porteurs de projets (problèmes de trésorerie...). Cela implique que la Région mette en place une stratégie financière adaptée à ce contexte, durant toute la période du prochain schéma (2022-2028).

Associer tourisme et patrimoine

Le CESER est favorable à la déclinaison d'une thématique tourisme, patrimoine et culture, intégrant aussi la problématique du développement durable.

Le patrimoine comprend plusieurs volets :

- matériel,
- immatériel,
- industriel et maritime,
- environnemental.

Méthode de travail et de concertation :

Il apparaît nécessaire de concevoir le volet tourisme et patrimoine de manière générale avec les acteurs du patrimoine culturel et environnemental : pôles culturels régionaux, associations du patrimoine, partenaires spécialistes des approches patrimoniales liées à l'environnement.

La construction concrète du schéma devrait passer par des concertations avec des partenaires qui ne sont pas uniquement les professionnels du tourisme et les élus, afin d'en nourrir le contenu et le sens, tout en entrant dans une logique touristique.

Inscription dans les projets de territoires avec le portage des offices de tourisme :

La Région pourrait inciter, encourager et soutenir les futurs contrats de territoire incluant le tourisme patrimonial et environnemental. Les offices de tourisme devraient porter ces projets et les mettre en œuvre.

Finalité :

- Servir un tourisme de qualité en direction d'une clientèle familiale, des jeunes comme des adultes.
- Élaborer des parcours destinés aux habitants, nouveaux arrivants et touristes, pour (re)découvrir les territoires.
- Prévoir dès le départ des outils numériques dans différentes langues (ex : application Baludik⁶).

Valoriser le tourisme social et solidaire

Le CESER souligne l'importance du tourisme social, dont les valeurs fondamentales entrent en résonance avec certaines tendances actuelles des publics (recherche de services de proximité, circuits courts, de qualité et de ressourcement...). Il favorise la mixité sociale. Comme l'ensemble de l'activité touristique il participe de retombées économiques sur les territoires et de la création d'emplois non délocalisables.

Le SRDTL pourrait constituer l'occasion d'une meilleure coordination des collectivités pour soutenir et susciter le soutien aux activités touristiques dans leur ensemble.

Le CESER a émis un certain nombre de propositions concernant ce secteur touristique dans l'étude *Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ?* (octobre 2020)⁷.

Le CESER souhaite mettre l'accent sur certaines préconisations :

Financement

Finalité :

- Soutenir le tourisme social de manière pérenne, dans sa spécificité et ses complémentarités avec les formes de tourisme populaire, à côté du tourisme lucratif.

⁶ <https://baludik.fr>

⁷ <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/des-vacances-pour-toutes-et-tous-quel-avenir-pour-le-tourisme-social-en-pays-de-la-loire>

Outils :

- Diversifier les aides aux structures du tourisme social par le recours aux appels à manifestation d'intérêt (AMI), qui respectent davantage le principe de liberté d'innovation des associations que les appels d'offre (AO) ou appels à projets (AAP).
- Développer des formes de financements pluriannuels, qui assurent une visibilité dans le temps.

Communication

Finalité :

- Redonner de la visibilité et de la lisibilité au tourisme social et à ses valeurs.

Outils :

- Intégrer le tourisme social dans les campagnes de communication nationales (radio, télévision, courrier postal...) et régionales (affiches, journal de la Région...).
- Associer les acteurs publics, les prescripteurs et partenaires (en particulier : CAF, ANCV, CSE...)
- Faire le relais entre les acteurs du tourisme social et les publics éloignés des vacances et des loisirs.
- Ouvrir l'outil régional eRÉSA à la réservation de groupes.

Favoriser le droit aux vacances

Le CESER souligne le rôle des collectivités publiques dans le droit aux vacances inscrit dans la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (2017)⁸.

Finalité :

- Intégrer dans le SRDTL le droit aux vacances pour toutes et tous, tout au long de la vie, en associant l'ensemble des partenaires concernés, notamment les CAF et l'ANCV.

Outils :

> *Mobilités :*

- Développer une réflexion inter-structures avec les municipalités et les intercommunalités sur les dispositifs de convoyage ou de navettes ponctuelles, en renfort des cars ALEOP, depuis les gares et aéroports jusqu'aux sites de vacances (notamment pour les publics aidés et les publics non motorisés).
- Mettre en place des mobilités douces *in situ*, par les structures elles-mêmes (ex : système type « vélib »), en accompagnement d'itinéraires sécurisés (du ressort des différentes collectivités locales).

⁸ « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. [...] »
Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, art. 140 (modifié par la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté - art. 223)

> *Jeunes :*

- Développer un volet spécifique sur le droit aux vacances des jeunes.
- Intégrer un volet vacances au e.pass jeunes.

> *Seniors :*

- Impulser et coordonner des actions en lien avec les autres schémas régionaux concernant cette tranche de la population.

> *Personnes en situation de handicap :*

- Intégrer la prise en compte des handicaps dans l'ensemble de dispositifs régionaux.

Accompagner durablement l'ensemble du secteur touristique

Le secteur du tourisme traverse depuis deux ans une crise profonde, qui met en jeu la survie des structures touristiques (problématiques de trésorerie, tensions sur l'emploi dans tous les corps de métier du secteur...).

Le CESER suivra avec attention l'évolution des financements publics, en investissement et fonctionnement (dont les aides aux activités et aux enjeux de déploiement dans et au-delà des ailes saisonnières), et la valorisation des professionnels de la filière. Enfin, des mesures en faveur du logement des saisonniers permettraient de lever cet important frein au recrutement.

Outils de financement :

- Renforcer les aides au fonctionnement, afin de garantir la pérennité des emplois et des activités.
- Favoriser les synergies entre les services de la Région lors de l'examen de dossiers en co-financement (ex : culture, patrimoine et tourisme, environnement et tourisme...).

Outils de formation :

- Encourager les qualifications professionnelles des métiers du tourisme.
- Présenter des thématiques propres au tourisme social (ex : accueil de jeunes, développement de l'accueil des seniors, adaptation à la perte d'autonomie, au handicap...).
- Présenter l'exercice concret de métiers actuels ou en émergence.
- Développer des formations qui appréhendent l'ensemble des métiers du secteur et ses besoins (notamment sur l'utilisation du numérique, les stratégies de communication et de commercialisation).
- Favoriser une meilleure reconnaissance en matière de rémunérations et de conditions d'emploi.
- Lancer un investissement partenarial concerté, dans le cadre de la compétence jeunesse de la Région, pour financer des formations non-professionnelles (BAFA, BAFD) dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM).

6. Annexe 2 : tableau synthétique du SRDTL (priorités, orientations stratégiques et fiches actions)

Tableau synthétique des fiches-actions

LES 4 PRIORITES		LES 16 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	31 FICHES ACTIONS
PRIORITE 1	Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leurs performances	Soutenir les investissements des principales filières d'hébergements, de gastronomie et d'activités touristiques, et éviter le sous-investissement synonyme de vieillissement de nos offres	1 - Un nouvel outil régional de financement des investissements touristiques
			2 - Soutien des entreprises touristiques : simplification et communication renforcées
			3 - Tourisme culturel et patrimonial : un appel à projets touristiques
		Aider nos entreprises à faire face à leurs problématiques de mur de dettes	4 - Trésorerie des entreprises : des mesures directes ou avec nos partenaires
		Accompagner le tourisme d'affaires dans sa reprise et sa mutation, filière fortement touchée par la crise	5 - Favoriser les actions collectives en faveur du tourisme d'affaires régional
		Valoriser les métiers du tourisme pour lutter contre les difficultés de recrutement, et soutenir davantage les formations de métiers en tension pour les filières du tourisme	6 - Soutenir l'emploi dans le secteur du tourisme
		Poursuivre le soutien à une commercialisation directe des acteurs du tourisme	7 - Renforcer la commercialisation directe en ligne via le dispositif régional eRESA
		Soutenir les destinations touristiques dans le cadre des Contrats de Territoires revisités, priorisés sur leurs investissements touristiques, les accompagner pour une meilleure répartition des flux, et plus d'équilibre.	8 - Destinations : des investissements touristiques soutenus par une nouvelle contractualisation régionale
PRIORITE 2	Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique	Investir encore l'international en se concentrant sur l'Europe de proximité, en affirmant fortement la destination Atlantic Loire Valley, et en valorisant un nouvel axe à structurer autour de nos éléments d'attractivité patrimoniaux et culturels	9 - Reconquérir et fidéliser les clientèles des marchés européens historiques et prioritaires en déployant une promotion touristique grand public et BtoB
			10 - Explorer et conquérir de nouveaux marchés européens porteurs
			11 - Définir de nouveaux partenariats avec Atout-France, installer la marque Atlantic Loire Valley et poursuivre les partenariats interrégionaux
		Identifier des relais de croissance via le marché domestique (nouvelles cibles, nouveaux bassins géographiques, ailes de saison), en s'appuyant sur	12 - Prospector de nouvelles clientèles françaises

		un positionnement partagé qui affirme la diversité des territoires, autour des axes structurants l'Atlantique et de la Loire.	13 - Définir un nouveau positionnement de communication en France et le décliner / adapter à l'international
		Promouvoir le territoire avec l'attractivité des tournages	14 - Favoriser les tournages sur le territoire via le bureau d'accueil des tournages (BAT) pour développer l'attractivité régionale et les retombées touristiques
PRIORITE 3	Construire le tourisme de demain	Soutenir de grands projets (événements et équipements structurants) touristiques régionaux intégrés à nos territoires, pour renforcer notre attractivité	15 - Soutenir de nouveaux projets structurants
			16 - Soutien de grands événements à fortes retombées économiques
		Répondre aux nouvelles attentes des clientèles en devenant un territoire d'expériences durables et responsables : structuration d'offres thématiques autour d'activités de nature, de mobilité douce, de consommation locale et de rencontres et d'hospitalité, encourageant un tourisme diffus, intégrant des mesures d'accompagnement	17 - Favoriser le consommateur local grâce à l'agritourisme et à l'oénotourisme et développer les expériences gourmandes pour les touristes en séjour
			18 - Devenir un territoire d'expériences nautiques accessibles, innovantes, durables et développer l'image nautique maritime et fluviale des Pays de la Loire
			19 - Tourisme culturel et patrimonial : un plan d'actions et de valorisation
			20 - Tourisme de nature : soutenir les projets touristiques structurants et visant l'excellence environnementale
			21 - Développer et promouvoir une offre expérientielle, en réponse aux aspirations des clientèles
			22 - Soutenir la montée en gamme de l'hospitalité (cibles internationales)
		Etre leader français du tourisme à vélo.	23 - Une nouvelle impulsion pour le tourisme à vélo
		Accompagner nos entreprises et destinations dans l'ensemble des transitions auxquelles elles doivent faire face (RSE, mobilités douces, numérique, innovation...).	24 - Soutenir les actions pour un tourisme plus éco-responsable
25 - Numérique - un nouveau plan régional et une Académie eTourisme adaptée aux nouveaux enjeux			
26 - Développer des mobilités touristiques à faible impact carbone			
	27 - Stimuler l'innovation sur le marché du tourisme en s'appuyant sur le Réseau de Développement de l'Innovation Tourisme (RDIT)		

PRIORITE 4	Anticiper et agir plus ensemble	Optimiser la gouvernance du CRT et favoriser le lien et les échanges entre acteurs.	28 - Un CRT fédérateur en lien avec ses acteurs
		Gagner en efficacité avec un Système d'information touristique performant et en puissance par la mutualisation des actions marketing et communication.	29 - Bâtir des plans d'actions pluriannuels pour plus d'anticipation et de mutualisation avec nos partenaires
		Renforcer et mutualiser l'observation touristique pour comprendre, anticiper et piloter	30 - Coordonner et piloter un plan d'actions mutualisé pour une observation plus performance
			31 - Réaliser des enquêtes et études d'envergure pour comprendre, anticiper et piloter